

Les Archives de la Réunion

Yves Pérotin

Citer ce document / Cite this document :

Pérotin Yves. Les Archives de la Réunion. In: La Gazette des archives, n°17, 1955. pp. 33-38;

doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.1955.1440>

https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1955_num_17_1_1440

Fichier pdf généré le 12/05/2018

Pour la Guyane j'essaie d'obtenir un service chaque année et chaque année on le refuse. Je me permets de faire appel aux sentiments du Parlement. Dans ce vaste continent hispano-américain, il ne faut pas négliger cette plate-forme. Le préfet, M. Vignon est venu me voir, il a pu organiser, un centre de la Recherche Scientifique au point de vue des sciences physiques. On pourrait aussi avoir quelque chose au point de vue des sciences humaines, malheureusement nous n'avons pas encore réussi, mais avec l'appui du Parlement, nous remporterons la victoire.

~~~~~

**EXPOSE DE M. PEROTIN,  
Archiviste en chef de la Réunion**

Monsieur le Directeur des Archives de France a bien voulu me demander de vous exposer ce que sont les Archives de la Réunion ; ce qu'on y a fait, ce qui reste à y faire.

Je vais d'abord donner un bilan rapide de la situation puis étudier brièvement également quelques faits particuliers. Dans cette île, jeune département et vieille colonie, située dans l'Océan Indien entre Madagascar et Maurice, qui fut colonisée par les Français au XVII<sup>e</sup> siècle et où trois cent mille habitants vivent de la culture et de l'industrie sucrière - dans cette île, le service des archives départementales a été créé en septembre 1952, après la mission de Monsieur l'Inspecteur Général Celier.

Sous le régime colonial - prolongé jusqu'alors - les archives étaient dirigées par le bibliothécaire - conservateur du musée qui ne pouvait y faire aucuns travaux.

J'ai trouvé à mon arrivée la situation suivante :

**Personnel** : Un garçon de bureau malade.

**Local** : Une aile de la bibliothèque coloniale, bâtiment mal construit, dont le têt "coule", infesté de termites ; 242 m. de rayonnage en partie termité.

**Collections** : Celles de l'Ancien régime et de la période moderne jusqu'à 1815, classées (mais elles ne constituent qu'un dixième de l'ensemble). Les archives contemporaines absolument informes, rangées à la diable en liasses factices ou entassées. Ensemble tout à fait précieux mais rongé par les insectes et détérioré par l'humidité. Aucun inventaire publié, pas de fichier, pas de bibliothèque de travail.

C'est tout.

Et maintenant, établissons brièvement le bilan de deux années de travail.

Voyons d'abord les réalisations effectives sans faire le départ -abusif de ma part - entre ce qui est dû aux directives et au soutien reçus de l'administration centrale, à ce qui est dû au département de la Réunion, et à ce qui est le fait du travail propre de l'archiviste et de son personnel.

**Personnel :** Sont actuellement en fonctions : un archiviste en chef, un sous-archiviste (recruté sur concours national), un commis, un garçon de bureau, une vacataire. Tout ce personnel, qui a à faire face à une tâche telle que nul personnel d'archives n'a du jamais en connaître de plus lourde est entièrement créole à l'exception de l'archiviste.

**Local :** Après plus d'un an d'études, j'ai pu débarrasser le dépôt des termites, chose réputée impossible sur la place. Le plafond et une partie de la charpente ont été refaits. Un mobilier métallique et un équipement électrique sommaires ont été installés avec éclairage, aspirateur, désinsectiseur, lecteur de microfilm, ventilateurs, etc. D'autre part, une annexe provisoire a été trouvée en ville : elle est en cours d'aménagement.

**Collections :** La masse des archives contemporaines que j'ai trouvées dans le dépôt est aujourd'hui presque entièrement triée, conditionnée, étiquetée ; quatre mille liasses environ ont été ainsi faites, il en reste environ de cinq à huit cents à faire. Deux inventaires préparés avant mon arrivée par des historiens locaux ont été mis au point et publiés par les archives départementales, en même temps qu'un recueil d'études et de textes, un catalogue d'exposition et un rapport sur les agents destructeurs. Une bibliothèque de travail est en train de se constituer : plus de 2.500 volumes actuellement dont la plus grande partie possible est reliée. Un fichier bibliographique est entamé.

En plus de ces réalisations purement intérieures au service, d'autres points sont à signaler : Une enquête par correspondance a été menée dans toute l'île au sujet des archives non encore déposées. Une exposition a été organisée à la Préfecture et avec la participation des Archives Nationales et des Archives de Maurice pour le bi-centenaire de La Bourdonnais à l'occasion de laquelle j'ai été amené à faire conférences et émissions à la radio. Lors d'une mission dans l'île-soeur de précieux liens ont été noués avec les archives de Maurice ce qui nous a permis d'organiser en commun des manifestations et des publications, en même temps que de contribuer à l'institution d'une association de tous les archivistes de l'Océan Indien. J'ai pris, d'autre part, personnellement l'initiative de la lutte antitermitique à La Réunion, fait des conférences et des publications, obtenu la création d'une commission départementale de lutte ; je reviens d'une semaine d'études à Rome avec des techniques décisives.

L'énumération que je viens de faire peut paraître satisfaisante, malheureusement ce n'est que l'un des volets du dyptique et il me faut maintenant exposer les échecs. Ils intéressent le personnel et le local :

**Personnel :** La situation de l'archiviste n'a pu être amenée à ce qu'elle devrait être pour que ses conditions de travail soit normales et le poste pourvu dans l'avenir. Il est pratiquement le seul chef de service à n'être pas logé et à ne disposer de voiture de service D.O.M., choses qui peuvent paraître ici somptuaires mais sont là-bas de nécessités. D'autre part la Préfecture n'a pu encore mettre à ma disposition la dactylo indispensable à mes travaux.

**Local :** Ici c'est un échec incontestable. En dépit des menus aménagements que j'ai exposés, le local actuel est absolument inadéquat et cinq à six fois trop petit sans possibilités d'extension. L'annexe provisoire est elle aussi trop petite, malsaine, éloignée, non gardée et doit être démolie sous peu.

Et maintenant, **quid** de l'avenir ?

D'ici un an, le fonds actuel sera classé et l'on pourra s'attaquer aux archives extérieures, innombrables et en péril mortel. D'ici deux ans tous les inventaires des archives anciennes seront publiés et l'on pourra répertorier celles de la période contemporaine. On peut espérer, qu'à force d'insistance et de patience, la voiture de service et la dactylo sortiront du néant.

Mais si le problème du local n'est pas résolu, - et très rapidement - tous les efforts menés au milieu de difficultés dont on ne peut se faire l'idée en Métropole, tous ces efforts auront été inutiles. Les archives extérieures ne pourront rentrer, celles du dépôt seront détériorées par les intempéries et ne pourront être disposées en ordre faute de place. Tout retournera au néant avec cette rapidité dans la désagrégation qui est l'une des caractéristiques des régions tropicales. Il ne restera plus alors qu'à liquider l'affaire, abandonner cette pourriture, rappeler l'archiviste et licencier le personnel.

Pour résoudre ce dramatique problème du local, les plans ont succédé aux plans. Hélas! Nous en sommes actuellement au cinquième. Simple et peu coûteux, je serais assuré que c'est enfin le bon s'il ne supposait pas l'évacuation par les PTT d'un bâtiment départemental qu'ils occupent à St-Denis. Ceci obtenu on pourrait y aménager des archives pour une quinzaine de millions de francs C.F.A. Financement ? Partie par le plan d'investissement et le reste par le département de la Réunion sur les recettes de l'emprunt pour la réfection des bâtiments départementaux. De la réalisation effective de ce plan dépend le sort du service.

Alors, mais alors seulement s'ouvriront des perspectives vraiment admirables - ceci dit sans bluff :

L'administration départementale, allégée de papiers encombrants mais précieux, trouvera à sa disposition une documentation dont l'importance est exceptionnelle dans un pays où l'on fait sans cesse des plans dont l'étude est souvent coûteuse et dont les antécédents dorment dans nos liasses informés. En même temps on sauvera un patrimoine historique et intellectuel peut être unique outre-mer et encore presque inexploité, patrimoine qui, sans cela, disparaîtrait avant dix ans, cinq ans peut être.

J'ai comparé un jour la Réunion à une "belle annésique". Or on fait actuellement beaucoup et dans tous les domaines dans cette île à la fois heureuse et malheureuse. Il faut que l'on comprenne que cette renaissance ne sera ni réelle ni durable si, de par le défaut d'organisation de ses archives, la belle ne retrouve pas sa mémoire.

o

Je voudrais maintenant, non développer ce **digest** devant vous, mais m'attacher à quelques aspects particuliers de l'expérience que j'ai le redoutable privilège de pratiquer, dans un département où, pratiquement tout était à créer (sans que cette proposition implique de ma part une critique de ceux qui m'y ont précédé - je me suis déjà expliqué sur ce point).

Disons tout de suite que malgré des côtés rebutants et décevants, cette expérience, peut-être même en raison des circonstances difficiles dans lesquelles elle se pratique, est particulièrement excitante pour un archiviste intéressé par son métier.

**Le premier sujet** que je voudrais aborder est le plus technique, le plus proprement archivistique : il s'agit de la manière dont j'ai traité le monceau inorganisé des archives contemporaines intéressant la période 1815-1947. Je précise qu'il s'agit de documents se trouvant déjà dans mon dépôt, et, donc, pas des versements. Pour ces derniers, j'ai prévu un système de salle d'attente pour les archives chaudes, de cotations continues et de fichiers dans l'esprit des méthodes actuellement préconisées. Mais comme je n'ai pu encore rien accepter, l'exposé de mon système, d'ailleurs peu original, serait dénué de réel intérêt.

Pour attaquer le "grand tas" déjà entreposé, il m'a fallu d'abord arrêter une doctrine quant au cadre du classement futur. J'ai bien réfléchi... puis misé sur le cadre de 1841 : Les séries anciennes - déjà classées sommairement - ont pu y entrer tant bien que mal sauf pour la Cie des Indes pour laquelle, avec l'accord de la Direction, j'ai créé une série C°, et pour la série L dont il a fallu étendre la compréhension jusqu'en 1815 en y incluant l'Empire et l'éphémère régime anglais. Restaient les archives informées des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles où les séries traditionnelles devaient être hardiment adaptées à l'administration coloniale. Et bien, je puis attester que le vieux cadre tant décrié a permis de faire face à la situation avec une souplesse insoupçonnée. Sans lui et donc obligé d'inventer un nouveau système je crois bien que je n'aurais jamais pu me tirer de ce capharnaüm.

Les principes ainsi posés, j'ai commandé du carton de chemises, des sangles (pour lesquelles la maison Lecerf m'a réalisé un modèle de boucles tropicalisées), des étiquettes, de la colle insecticide, j'ai acheté deux machines à écrire et fait débarrasser de longues tables, après quoi, non sans quelque vertige, j'ai attaqué avec le personnel du moment les liasses factices ou les piles de papiers. Le tri, très simpliste s'est fait au fur et à mesure de la "prise au tas". Pour ce qui a paru valable, on l'a regroupé, par tablées, en liasses à peu près normales relatives respectivement à un objet unique le plus étroit possible pour la période la plus étroite possible tout en distinguant au mieux les provenances. Une fois ces liasses sanglées on les munit (je parle au présent car le travail se poursuit) d'une étiquette portant la lettre de série (bien dégagée) pour permettre d'y préciser ultérieurement les cotes) puis une analyse sommaire portant autant que possible l'objet, la provenance et la nature des documents avec les dates extrêmes suivant le système traditionnel. Chaque tablée laisse quelques restes que l'on récupère et regroupe après environ une semaine de travail. A mesure de leur facture toutes les liasses ainsi identifiées sont replacées à l'endroit même - tas ou rayon - où on les a trouvées. Lorsque tout sera terminé et que nous aurons un peu de place supplémentaire il sera facile, grâce aux étiquettes de ranger les liasses ou registres par séries, et à l'intérieur par catégories (je n'ose encore dire sous-séries) elles-mêmes rangées par ordre chronologique.

J'ai tenu à exposer cette méthode qui pourtant n'a rien d'original qui est même plutôt antique parce que je crois, après expérience qu'elle était la seule qui permet d'agir efficacement. Dès la mise en ordre elle permettra l'exploitation rapide du fonds. Plus, dès les premières identifications elle a permis de faire face à des demandes de recherches, avec moyens du bord. C'est ainsi que donner suite, par exemple à une demande concernant l'histoire d'une localité je fais procéder à l'ahurissante manoeuvre suivante : Faire saillir des rayons ou des piles toutes les liasses où la localité est mentionnée sur l'étiquette. Après quoi je n'ai qu'à parcourir le magasin (qui se confond avec les bureaux) et en revisant les liasses mises en vedettes, je puis trouver souvent des éléments intéressants.

C'est le summum de l'empirisme : j'en conviens bien volontiers. Mais quelle méthode rationnelle et scientifique aurait rendu les mêmes services, je me le demande et vous le demande ?

Je voudrais maintenant dire un mot d'une **leçon plus générale** qui m'a semblé s'imposer à la suite des débuts de mon expérience réunionnaise : c'est de la nécessité de mettre au point une archivistique appropriée aux pays tropicaux. La plupart des pays tropicaux, en effet, indépendants ou coloniaux, sont en train - ou, sur le point - d'organiser leurs archives je puis dire surtout quant aux territoires bordant l'Océan indien mais je crois que cela vaut pour d'autres. Or les trois-quarts, pour ne pas dire les 9/10<sup>e</sup> de ce dont sont faites les disciplines archivistiques élaborées en Europe occidentale sont inutiles ou non valables pour les pays tropicaux. Par contre, dans ces territoires souvent sans Moyen-Âge (écrit, du moins) certaines questions, comme celle de la conservation matérielle des documents revêtent une importance hors de proportion avec ce qu'elles représentent dans nos formations. L'archiviste tropical à mon sens, devra être très versé dans l'entomologie, un peu physicien et chimiste, voire météorologiste. Tout ce qui regarde les variations naturelles de température et d'hygrométrie et

surtout les moyens de les corriger artificiellement devra lui être familier, beaucoup plus que la science des cartulaires. D'ailleurs ces questions ne devraient pas être les seules à donner son caractère propre à cette archivistique qui pourrait comprendre aussi des méthodes de travail et même de classements tout à fait originales ; Pour l'élaboration d'une doctrine en ces matières, et peut être d'un manuel, il faudrait, bien entendu que les archivistes des D.O.M. - collaborent entre eux mais aussi qu'ils soient en relations avec leurs collègues des autres territoires de l'Union Française et surtout des pays étrangers qui les environnent. Ce que j'ai pour ma part tenté de faire. Il me paraît d'autant plus important de mettre au point une bonne doctrine que rien n'est plus opposé au caractère des hommes et des choses dans les pays tropicaux que l'organisation des bonnes archives ; le mouvement qui pourtant se dessine dans ce sens étant héroïquement contre nature. C'est une constante, me semble-t-il, des terres tropicales que sous l'apparence trompeuse d'une immobilité et d'une stabilité absolue, tout y périt ou s'y transforme vite, tout se détruit quitte à renaître ; l'humidité pourrit tout, la végétation et les insectes dévorent tout et l'homme non par paresse, mais par une sorte de philosophie statique qui lui fait ignorer le temps laisse fuir le passé sans le voir. Quoi donc de plus difficile dans un tel cadre que de maintenir et de faire durer des documents jugés transitoires - Lorsqu'une telle archivistique tropicale sera au point, je pense qu'il faudra l'enseigner ou l'étudier, fût-ce comme matière à option, dans les cycles de l'École des Chartes ou du stage technique quitte à laisser de côté pour ceux qui prendraient une telle orientation ce qui regarde le M.A. (allusion au grec).

Un **autre enseignement** que j'ai retiré de mon expérience réunionnaise, c'est l'éclatante nécessité d'une coopération internationale en matière d'archives. C'est une idée que l'on ne m'a pas attendu pour formuler et dont M. BRAIBANT s'est fait particulièrement le propagandiste avec le succès que l'on sait ; elle n'est d'ailleurs pas propre aux pays tropicaux mais s'impose très particulièrement dans un petit pays situé à 13 000 kms de la Métropole dans un autre hémisphère et dans un océan où les positions françaises sont très réduites. On s'en rend compte, non seulement à propos de ce qui regarde la conservation matérielle et dont je parlais à l'instant, mais surtout quant à la mise en oeuvre des archives comme source de l'histoire. Je prends, précisément, le cas de la Réunion. On peut distinguer dans son histoire d'une part ce qui est le fait de l'administration et de la colonisation française et, d'autre part, ce qui ressortit à l'Océan indien et à ses peuples. Et bien, même le premier élément, français, ne peut, s'agissant d'archives, se concevoir comme isolé même si l'on complète ce qui existe dans l'île par ce qui se trouve aux Archives Nationales ou rue Oudinot ; il est nécessaire au premier chef d'y ajouter ce qui peut se trouver à Madagascar et surtout à Maurice (anglais depuis 114 ans) ou à Pondichéry (aujourd'hui indien). D'une telle confrontation, l'exemple le meilleur, je l'espère, va être dans deux ou trois mois la parution simultanée et sur le même plan des répertoires respectifs des archives révolutionnaires et impériales de Maurice et de la Réunion dans la Mer des Indes.

Je pense à une autre question passionnante dont la récente découverte a été pour moi une révélation : celle des migrations de populations actives dans l'Océan Indien au XIX<sup>e</sup> siècle où ses eaux ont été sillonnées de navires transportant des Chinois, des Indiens, des Arabes, des Malgaches, des Cafres, des Malais, voire des Japonais, des Polynésiens et même des Australiens : cette face du Globe en a été changée - Question magnifique, à peine effleurée par les historiens français, anglais ou indiens et dont l'enquête archivistique reste à faire sur place. Nos archives de St-Denis fourmillent de documents absolument vierges là-dessus et soyons sûrs qu'il en est de même au Cap, à Madras (où le Dr. Toussaint est allé en repérer) à Singapour ou à Sidney ! Ce sera, je l'espère et le demande, l'un des buts du premier congrès des archivistes de l'Océan Indien que de grouper en un état sommaire collectif les **membra disjecta** de cette documentation. Dans ces domaines, la coopération internationale n'est pas un **lux**e ou un complément, elle est la condition même du travail.

En terminant, je voudrais dire un mot d'une question soulevée l'an dernier, sauf erreur, par notre confrère Delcambre au Congrès et dont j'avais eu connaissance par la Gazette des Archives : au cours de la discussion sur le microfilm de sécurité a été envisagée la question d'un dépôt national à établir en quelque lieu où il fût à l'abri d'éventuels bouleversements. Delcambre proposait l'installation d'un tel dépôt dans l'un des D.O.M. -

Pour mon compte - et sans mandat - je retiens l'idée pour la Réunion - . L'objection du climat ne tient pas du fait que, ce me semble, un tel dépôt devrait être obligatoirement climatisé artificiellement. Climatisé pour climatisé on peut le faire là bas. D'autre part, l'île conviendrait bien. Elle est fort éloignée de l'Europe et ne semble guère devoir être au centre d'un conflit mondial quoique l'on dise parfois. D'autre part, il n'y a pas de situation coloniale et les éléments étrangers y sont minoritaires en sorte que l'on ne voit pas comment pourrait jamais être mis en cause son rattachement à la France.

~~~~~

**EXPOSE DE M. GOYHENECHÉ,
Archiviste en chef de la Martinique**

La récente loi d'assimilation transformant les anciennes colonies françaises en départements, parties intégrantes du territoire national, a posé un dilemme dont dépend l'avenir de ces vieilles terres françaises et qui affecte le prestige de la France. Ou bien ces départements seront arbitrairement confondus avec les autres, et dans ce cas ils risquent de n'être considérés que comme les plus petits, les plus lointains et les plus pauvres ; ou bien ces départements eux-mêmes et la Métropole prendront conscience de la mission que leur situation géographique, leur histoire et leur formation ethnique leur assignent et qui leur permettra de contribuer au prestige de la communauté nationale.

Par leur existence même, ces départements sont la démonstration la plus convaincante de l'universalité de l'esprit français et de la culture française. Trois cents ans de colonisation française - au meilleur sens du terme - ont donné à ces populations originaires de quatre continents et rassemblées sur ces îles lointaines par les vicissitudes historiques, l'amour le plus profond et le plus vif de la France et de sa culture, qui n'est pas un instrument d'oppression mais de libération, qui peut unir sans uniformisme et s'enrichir elle-même des apports les plus inattendus sans rien perdre de son caractère essentiel.

Rappeler à ces populations ces trois siècles de vie commune, renforcer, prolonger dans le présent et dans l'avenir cette communauté spirituelle, faire connaître aux peuples étrangers voisins de ces îles la solidité de cette conquête qui ne doit rien à la force, se servir à la fois de cet exemple et de la situation géographique de ces territoires pour faire rayonner la culture française dans les îles du Caraïbe et dans les pays américains qui, plus que nous ne le soupçonnons nous-mêmes, désirent connaître notre civilisation, voici, je pense la mission de la France dans les départements antillais. A cette oeuvre, le service des Archives de la Martinique s'est attaché pour sa part et dans la mesure hélas faible de ses moyens. Des visites pédagogiques, des conférences aux élèves des Lycées et aux élèves instituteurs ont initié les jeunes martiniquais au rôle des archives et leur ont permis de connaître des documents originaux intéressants l'histoire de leur île. Des vocations ont ainsi été suscitées et les instituteurs et les secrétaires de mairie deviennent les meilleurs auxiliaires de l'Archiviste ; l'année prochaine probablement, une martiniquaise entrera à l'École des Chartes. une thèse de doctorat en droit, de nombreuses recherches ont pu être menées à bien grâce aux documents conservés en originaux ou sous forme de microfilm au Service des Archives.